

VALOR

Société Anonyme au Capital de 450.000 F.

SIÈGE SOCIAL : 15, Rue de Montholon — **BOURG** (Ain)

RÉCEPTION PAR TYPE

DESCRIPTION DU TRACTEUR AGRICOLE VIGNERON
VALOR - MICROMAX

TYPE **T 35**

construit par les Etablissements **VALOR**

15, Rue de Montholon - **BOURG-EN-BRESSE** - 01 (Ain)

Véhicule isolé : 4760 kg.

avec remorque : 7500 kg.

Nombre de place assise y compris le conducteur : 4

Le tracteur type T. 35 ci-dessous comporte deux variantes :

- Voie avant variable avec relevage ;
- Voie avant variable sans relevage ;

Marque : VALOR-MICROMAX ;

Genres : AGRICOLE, VIGNERON.



I. Constitution Générale du Véhicule

- 2 essieux — 4 roues dont 2 avant directrices et 2 roues arrière motrices.
- Chassis constitué par l'ensemble moteur sur longerons berceau.
- Carter d'embrayage et boîte relais prolongée à l'arrière par boîte de vitesse et pont monobloc. Réducteur des roues arrière motrices par pignons droits et couronnes à denture intérieure.

II. Dimensions et Poids

— Empattement transmission mécanique	1,563
— » » hydrostatique	1,743
— Voie AV et AR variable	0,660 à 1,000
— Largeur hors tout	0,880 à 1,250
— Long. maxi. transmission mécanique	2,390
— » » » hydrostatique	2,570
— Porte à faux avant.	0,247
— Porte à faux arrière	0,580
— Poids total en ordre de marche avec dispositif de relevage.	1.640 kg.
— Avant	570 kg.
— Arrière	1.070 kg.
— Poids total autorisé en charge (véhicule isolé)	1.760 kg.
— Avec remorque	7.500 kg.

III. Moteur

ALSTHOM - Type 2 R, Série 316, à combustion, cycle Diesel 4 temps 2 cylindres verticaux.

- Puissance SAE : 35 CV
- Puissance fiscale : 8 CV
- Alésage : 103 mm
- Course : 116 mm
- Cylindrée : 1.930 cm³
- Combustible utilisé : fuel-oil
- Réservoir carburant : 25 lit.
- Régime de rotation du moteur : 2.200 t.m.
- Alimentation par pompe et injecteurs.
- Distribution électrique : 12 V.
- 1 batterie au plomb de 12 V. 95 A.H.
- Refroidissement par air.
- Filtre à air grande surface.

MESURE DES BRUITS

Conforme à l'A.M.
du 25 Octobre 1962

OPACITÉ DES FUMÉES D'ÉCHAPPEMENT

conforme à l'A.M.
du 12 Novembre 1963
PV UTAC N° 67-3.850/023
du 13 Novembre 1967

37° Longueur
17° Largeur
19° Hauteur

IV. Transmission des Mouvements

1°) Option transmission mécanique

- Embrayage à disque unique, travaillant à sec, actionné par pédale type Ferodo KRY 20.
- Boîte relais à engrenages à 2 vitesses, commande à main par levier.
- Boîte de vitesses à engrenages, commande à main par levier.
- 6 vitesses avant — 2 marches arrière.
- Réducteurs des roues arrière motrices par pignon droit et couronne à denture intérieure.
- Pneus arrière :
Vigneron : 9 × 24
Circonférence de roulement : 3,072
- Pneus avant : 400 × 12 AT.

— Combinaison des vitesses :

Avec relais : Petite vitesse	1	2	3	M.A.
— Démultiplication totale :	190	146	56,8	190
— Vitesse km/h 2.200 t/m :	1,550	3,150	6,450	1,550

Sans relais : Grande vitesse

— Démultiplication totale :	84,5	64,8	25,3	84,5
— Vitesse km/h 2.200 t/m .	4,350	5,700	15,000	4,350

2°) Option transmission hydrostatique, type VALOR " Prestige "

- Ce type de matériel est repéré par le symbole THY, série 8001.
- Transmission hydrostatique à pompe de cylindrée variable, alimentant un moteur hydrostatique à cylindrée fixe, entraînant l'arbre différentiel du couple arrière.
- La variation de cylindrée de la pompe est obtenue par la pression sur une pédale formant simultanément frein et inverseur.
- Une boîte relais mécanique est intercalée entre la sortie du moteur hydrostatique et l'entrée du différentiel, pour obtenir deux gammes de vitesse, travail et route.
- L'arbre de sortie de la pompe hydrostatique entraîne une prise de force normalisée par l'entremise d'une seconde boîte mécanique annexe, indépendante de la précédente.
- La pédale de commande de variation de cylindrée de la pompe est accouplée à une autre pédale permettant de bloquer à tous moments en position quelconque, avant ou arrière, la position de la pédale précitée de commande, donc le régime imposé par un travail contrôlé.
- La pompe hydrostatique est entraînée par le moteur du véhicule avec interposition d'un accouplement anti-vibratoire : à 2.200 t.m. la vitesse maximum du véhicule est de 15 km/h.

V. Suspension

- Suspension en trois points, assurée par l'élasticité des pneus.

VI. Direction

- A vis globique, Brevet GEMMER, transmission aux roues par bielle, barre de connexion et d'accouplement.
- Essieu tubulaire à voie réglable.

VII. Freinage

- Sur les deux arbres de commande des réducteurs des roues arrière motrices.
- Dispositif principal : 2 freins à bande, fixés sur les trompettes du pont arrière et enroulant les tambours solidaires des deux arbres de réducteur. Commande par deux pédales solidaires pour la route, indépendantes pour les travaux des champs.
- Diamètre des tambours : 200 mm.
- Largeur des garnitures : 70 mm.
- Longueur des garnitures : 1,100 m.
- Surface totale : 770 cm².
- Dispositif d'immobilisation : commande à main droite, par levier bloquant la timonerie dans la position freinage.

VIII. Carrosserie

- Capot de protection des organes moteurs et ailes garde-boue des roues arrière enveloppantes.

IX. Eclairage et Signalisation

- 2 projecteurs agréés sur calandre avant comportant : feux de route, de position et de croisement.
- 1 feu rouge arrière à moins de 1 m 70 du sol.
- 2 dispositifs réfléchissants à l'arrière, agréés TPU, à 0 m 75 du sol.

X. Divers

- 1 avertisseur SANOR - agréé urbain.
- 1 plaque de constructeur côté droit du bâti.
- Le numérotage dans la série du type commence au 1001, frappé sur le côté droit du bâti.
- Le numéro du châssis ainsi que l'indication du type sont poinçonnés à froid à côté de la plaque du constructeur et encadrés par le poinçon de ce dernier.

SERVICE DES MINES

ARRONDISSEMENT
MINÉRALOGIQUE DE LYON

SUBDIVISION
DE BOURG-EN-BRESSE

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 11 Décembre 1967, que le véhicule n° 1001 à moteur n° 23 09 04 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série marque

VALOR - MICROMAX type T. 35

satisfait aux dispositions des articles R. 139 à R. 145, R. 147 à R. 156 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Genre : TRACTEUR AGRIGOLE

Puissance administrative (circulaire du 28 Décembre 1956) : HUIT CV.

BOURG-EN-BRESSE, le 11 Décembre 1967

L'Ingénieur Subdivisionnaire :

P. GENTON

Vu et Transmis,
LYON, le 4 Janvier 1968

Vu, approuvé et enregistré sous le n° R.T. 619
LYON, le 4 Janvier 1968

L'INGÉNIEUR DES T.P.E. (Mines) :
J.M. ROFFAT

L'INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES :
J. VUILLOT



CERTIFICAT DE CONFORMITE

4428 QH34

E. BANCEL, Directeur Général

Je, soussigné,

représentant accrédité des Ets VALOR, 15, Rue de Montholon, BOURG-EN-BRESSE (Ain), certifie :

a) que le véhicule,

- | | |
|---|---|
| 1. genre : TRACTEUR AGRICOLE ; | 6. Puissance administrative : 8 CV. |
| 2. marque : VALOR-MICROMAX ; | 7. Carrosserie : tracteur agricole à pneus ; |
| 3. type : T 35 | 8. Nbre place assise (y compris conducteur) : 1 |
| 4. N° dans la série du type : 1211 | 9. Poids à vide : 1.640 kg. |
| 5. Source d'énergie : fuel oil ; | 10. P.T.C. (véhicule isolé) : 1.760 kg. |
| 5 bis Cylindrée : 1.930 cm ³ /4T | » (avec remorque) : 7.500 kg. |

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le :

Pour être livré à **Monsieur MARTY Léon, Viticulteur à MAGALAS(Hérault)**

10 JUIN 1971

Fait à Bourg-en-Bresse, le
Signature,

A remplir par la Préfecture :
Numéro d'immatriculation :



Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62 — 69 à 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.